

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

PROCES VERBAL DES DEBATS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf décembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Madame Brigitte SALAMA, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Madame Marie Joëlle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Delphine PERRET *donne pouvoir* à Madame Dominique TUDELA
Monsieur Alexandre Michel *donne pouvoir* à Monsieur Frédéric BRUNEL
Monsieur Joël PASSEMARD *donne pouvoir* à Monsieur Benjamin GUIDI
Madame Marie-Hélène DONATO *donne pouvoir* à Madame Catherine HARTMANN
Madame Julie FERNANDEZ *donne pouvoir* à Madame Nadia ARCHIMBAUD
Madame Danielle RIGNAC *donne pouvoir* à Daniel DAVOINE

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Paul GABRIEL (excusé)

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Cédric SANTUCCI, désigné, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bonsoir à tout le monde. Je vous propose d'engager ce Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2023. Nous allons procéder à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Eddy VALADIER : Le quorum étant atteint, nous pourrions valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur SANTUCCI.

Cela convient à tout le monde ?

Je vous remercie.

- **Approbation du procès-verbal des débats du Conseil Municipal du mardi 14 novembre 2023**

Eddy VALADIER : Vous penserez à signer notamment les documents qui vous seront mis à votre disposition en cours de séance.

Vous avez reçu le procès-verbal des débats du Conseil Municipal précédent, c'est-à-dire celui du mardi 14 novembre 2023. Ce compte-rendu appelle-t-il des remarques de votre part ?

Pas de remarques ? A l'unanimité ? Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Vous avez également reçu la présentation de l'ordre du jour avec une courte note de synthèse.

Est-ce que cet ordre du jour appelle des remarques de votre part ? Pas de remarques ?

Vous avez dû avoir sur votre table une proposition de délibération supplémentaire qui portera le numéro 31 et qui concerne la création d'une voie d'accès à la future déchetterie intercommunale. Il s'agit d'une demande de subventions auprès de l'État.

Acceptez-vous que nous puissions joindre cette délibération à l'ordre du jour qui vous avait été communiqué ?

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Bien évidemment, il y aura des délibérations sur lesquelles je vous demanderai de ne pas prendre part aux votes, notamment :

- les délibérations relatives au CCAS ;
- celles relatives aux associations à titre privé, je pense notamment à l'Association des Festivités pour Saint-Gilles ;
- la 10 ;
- la 11 qui concerne le COS ;
- la délibération numéro 16 qui devait être rapportée par Madame Delphine PERRET. Elle m'a passé un petit coup de fil, elle est souffrante, je me chargerai de la présenter pour elle.
- Également pour le comité de jumelage, les membres du Conseil d'administration ne devront pas prendre part aux votes.

Pas de questions ? On peut engager ce Conseil Municipal ?

Je vous en remercie.

I. Ajustement du dispositif d'aides financières aux étudiants de médecine générale en vue d'une installation sur le territoire de la commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 1 : ajustement du dispositif d'aides financières aux étudiants de médecine générale en vue d'une installation sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles.

Vous le savez, mes chers collègues, nous avons voté en 2022 une délibération qui prévoyait que la Ville de Saint-Gilles puisse apporter un concours financier aux étudiantes ou aux étudiants inscrits dans une université de médecine française pour les accompagner durant leurs études avec des montants que je vous rappelle : 500 € brut mensuel pour la 4^{ème} et la 6^{ème} année ; 900 € brut pour la 7^{ème} et la 8^{ème} année et 1 200 € brut mensuel pour la 9^{ème} et la 10^{ème} année.

Effectivement, il convenait d'ajuster la délibération prise pour y ajouter que cette contribution, était accordée sous réserve d'un exercice de la médecine sur notre territoire, on n'avait pas éventualisé le fait de préciser que c'était à temps complet. Évidemment, nos financements ne valent pas ou ne vaudront que proportionnellement que pour des temps complets.

C'est cette précision que nous souhaitons apporter ce soir.

Le sujet de la santé, il a fait l'objet de plusieurs débats dans cette salle du Conseil Municipal, vous le savez. Notre Ville a souhaité il y a maintenant près de deux ans être proactive en matière d'accompagnement d'attractivité de professionnels de santé. Le premier choix que nous avons fait et qui s'est concrétisé cette année par son ouverture, c'est la création d'une maison de santé, place Gambetta, en partenariat avec la Région Occitanie.

Je rencontrais, jeudi dernier, les professionnels de santé qui sont présents aujourd'hui. On a démarré au mois d'avril – vous vous en souvenez – avec un médecin, une sage-femme et une secrétaire et aujourd'hui, nous en sommes déjà à un second médecin qui s'est engagé auprès de nous au moins jusqu'à l'année prochaine. C'est un premier pas qui s'est concrétisé après la décision que nous avons prise en Conseil Municipal.

Restait à concrétiser cette délibération relative à l'accompagnement d'étudiants en médecine générale et il y a quelques semaines, j'ai eu plaisir à rencontrer une jeune étudiante, Madame Astrid TAMPERE, qui est en cours d'études pour devenir – on l'espère – une jeune médecin généraliste et elle a convenu avec moi, avec nous, qu'elle souhaitait s'engager dans ce nouveau dispositif, c'est-à-dire qu'on puisse l'accompagner pour les quatre ans d'études qui lui restent à réaliser et elle s'est engagée ou elle s'engagera auprès de nous pour, à la fin de son cursus universitaire, venir exercer à temps complet sur notre collectivité..

Donc, ce dispositif deviendra, à partir de ce soir, opérationnel par la contractualisation avec une jeune étudiante qui est au fond de la salle, Astrid. Peut-être, si elle l'accepte, elle peut venir à mes côtés pour se présenter à vous, à nous.

Bienvenue, Astrid, dans cette salle du Conseil Municipal. C'est un plaisir pour nous que de vous accueillir ici. Vous êtes la première étudiante qui fait le choix de rentrer dans ce dispositif, mais je vais vous laisser vous présenter à ce Conseil Municipal, préciser peut-être vos motivations parce que vous m'avez dit aussi que vous souhaiteriez faire de la médecine générale, tout en donnant un ton particulier vis-à-vis de ceux qui sont les plus éloignés. Ça sera, j'en suis certain, dans quatre ans, un atout supplémentaire que l'installation de Madame TAMPERE sur notre collectivité, mais je lui cède la parole.

Astrid TAMPERE : Bonsoir, messieurs et mesdames. Je n'ai pas l'habitude de parler devant autant de publics. Quand je suis devant le public, c'est que je suis à cheval et du coup, il n'y a personne qui me parle, donc ça me convient très bien.

Je suis la fille du Docteur TAMPERE, ma maman qui est aussi sage-femme. C'est important de l'expliquer, c'est une histoire familiale parce que la médecine, ce n'était pas mon premier choix d'études. J'ai d'abord fait du droit et ensuite, je me suis repentie parce qu'il y a la passion qui était au fond de moi et du coup, là, j'ai fait les études de médecine. J'ai toujours adoré voir pratiquer mes proches. J'ai la chance aussi d'avoir une famille nombreuse et la médecine, c'est ancré en nous.

J'ai tout de suite dit que je voulais faire de la médecine générale, tout simplement parce que j'ai envie d'être dans le territoire. Je suis une fille du territoire et j'ai envie d'être avec les gens, avec la population.

Il y a une chose que j'aime beaucoup, ce sont les personnes âgées et leur isolement, ça me touche, ça me tient énormément à cœur. Je ne comprends pas comment on peut ne pas être touché par cet aspect-là et on se rencontre, qu'on est de plus en plus connecté, bizarrement, mais que de plus en plus de gens sont isolés, qu'on ne fait plus de visite à domicile alors qu'on en a besoin. Qu'on n'aille plus chez les gens, qu'on n'aille plus près d'eux, qu'on ne regarde pas les aidants parce que ce sont les aidants qui s'épuisent en premier et on les oublie et il n'y a pas que la personne malade qui finit par être malade, mais toute la famille qui est atteinte de cette maladie.

C'est une grande chose qui me tient à cœur et puis, il y a autre chose, c'est que je m'engage aussi à faire des DU. Il y a DU que je commence en janvier sur l'activité physique adaptée. Toujours pareil, dans ce but en fait de préserver la santé.

La prévention, c'est quelque chose qui me tient à cœur, que ce soit sur le tabac, l'alcool, mais surtout le sport. Vous le verrez peut-être – je ne sais pas si on présentera mon passé – mais je suis quand même une jeune fille assez sportive. J'ai notamment été troisième d'Occitanie au mois d'octobre 2023 sur le territoire de Saint-Gilles à cheval. Je choisis mes concours en Occitanie. Tout simplement pour promouvoir aussi notre région et notre société qui est importante pour moi.

Je ne sais pas si vous avez des questions, n'hésitez pas, si je peux vous apporter une réponse, ça sera avec joie.

Eddy VALADIER : En tout cas, bravo.

(Applaudissements)

Astrid TAMPERE : Merci.

Eddy VALADIER : Nous aurons l'occasion de faire une conférence de presse au sujet de la santé en général parce que la CPTS va s'installer à Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Je ne dirais pas que c'est une pleine réussite de notre engagement, mais c'est quand même quelque chose qui avance, peut-être même au-delà de ce que nous pouvions imaginer avec mes collègues Cathy, Lauris, Dominique et Marie-Hélène.

C'est vrai, que nous étions très inquiets, il y a deux-trois ans, mais je crois que c'était une inquiétude partagée par vous, mais aussi par la population saint-gilloise et on est en train de faire en sorte que notre collectivité puisse offrir à chacun de ses concitoyens au moins un médecin généraliste référent et c'est vrai que – on le sait – certains de nos médecins prennent déjà de l'âge même s'ils poursuivent encore leur activité et avoir comme certitude d'avoir une jeune médecin qui va s'installer dans quatre ans ça ne peut que rassurer pour l'avenir de notre collectivité parce qu'il faut agir au quotidien. Ça, nous tâchons et nous essayons de le faire, mais il faut aussi envisager l'avenir et prévoir éventuellement ce qui peut se passer donc vraiment un très grand merci à Astrid de vous engager auprès de nous et surtout auprès des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois et on l'a ressenti dans vos propos.

Alors, on en dira un peu plus, mais Astrid est modeste parce que c'est vrai on va déjà essayer de capter son intérêt pour la médecine, mais peut-être que nous pourrions capter son intérêt pour d'autres talents dont elle dispose. Est-ce qu'elle vous a dit qu'elle était cavalière émérite en Occitanie ? Mais moi qui ai son CV, mais je ne vais pas tout dévoiler non plus, ne vous inquiétez pas, Astrid. Je vois qu'elle est violoniste, niveau 3^{ème} cycle. Madame PEREZ peut-être, nous aurons un jour au pavillon de la Culture et du Patrimoine à voir Astrid exercée. Elle était skieuse de compétition, alors pas à Saint-Gilles, un peu plus haut. Elle a fait de la natation en compétition.

Me semble-t-il, le choix que nous faisons et le choix partagé qui est fait avec Astrid, c'est le choix évidemment d'avoir une tête bien pleine et on voit une tête bien posée, mais aussi, voilà, des dispositions physiques, donc une tête et un corps bien fait. Je crois qu'on est tous très heureux, Astrid, de vous accueillir dans ce nouveau dispositif. En tous les cas, encore bravo.

Avant que vous puissiez signer cette convention, même si on fera une signature plus formelle, mais je sais que vous avez besoin d'un document administratif, il faut que mes collègues acceptent de voter. J'ai une certaine confiance en eux. J'ai déjà signé le dispositif, mais je me dois de soumettre préalablement au vote cette convention, mais peut-être y a-t-il avant des questions ou des remarques ?

Allez-y, Monsieur DAVOINE.

Daniel DAVOINE : Bonsoir à tous. Oui, j'ai une simple question.

Ce dispositif, je suppose qu'il est conditionné à un engagement des futurs médecins avec une durée peut-être de six mois, un an, voire plus, pour que le dispositif ne soit pas caduc.

Eddy VALADIER : Vous vous en souvenez, l'étudiant s'engage avec la collectivité à exercer à temps complet sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles autant de temps qu'il aura été accompagné financièrement par la Ville.

En l'occurrence, puisqu'il reste quatre années à Astrid pour devenir médecin, elle s'engage auprès de la collectivité, mais c'est surtout auprès de nos concitoyens, mais on voit que c'est sincère son engagement, ce n'est pas un engagement d'opportunité. Elle exercera au moins quatre ans à Saint-Gilles. Alors déjà, elle connaît un petit peu le territoire de par ses parents et je suis persuadé que les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois sauront la convaincre au bout de la 4^{ème} année de s'installer définitivement.

Donc quatre ans, c'est le minimum. Ça permet aux étudiants qui ne connaîtraient pas le territoire – ce qui n'est pas le cas d'Astrid – de faire connaissance, de faire jouer ses réseaux, de s'installer, d'installer éventuellement leur famille et on espère qu'au bout de ces années d'accompagnement, les médecins se sentent bien dans notre collectivité et puis décident d'y passer, si ce n'est toute leur vie, une bonne partie au moins de leur vie professionnelle.

Astrid TAMPERE : Si je peux me permettre...

Eddy VALADIER : Allez-y.

Astrid TAMPERE : A partir de la 2^{ème} année c'est-à-dire à partir de mon 4^{ème} semestre, je peux être médecin remplaçant. Mon papa, il voudra peut-être partir à ce moment-là, dans ce cas-là, je ferai déjà des remplacements.

J'en ai également parlé au Docteur MONCHO qui serait d'accord aussi de me prendre en tant que médecin remplaçant, mais ça sera sûrement à partir de la 3^{ème} année, voire 4^{ème} année où je serais encore étudiante donc ça veut dire dans ma 8^{ème} et 9^{ème} année de médecine, du coup, ça ferait quasiment six ans que je vais être obligatoirement sur le territoire.

Daniel DAVOINE : Très bien.

Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Voilà. Bravo à vous, en tout cas et puis, on se retrouvera...

(Applaudissements)

Astrid TAMPERE : En tout cas, merci pour la confiance que vous m'accordez ce soir et j'espère répondre à toutes vos attentes plus tard.

Eddy VALADIER : On en est persuadé.

Astrid TAMPERE : Bonne soirée.

Eddy VALADIER : Je ne vous ai pas tout dit. Elle parle flamand, français, anglais, mais ça, vous l'avez compris. Mais on lui laissera le soin et le temps de nous dévoiler d'autres qualités, je ne vais pas toutes vous les lister.

Merci à vous.

J'ai pris un peu de temps, mais je pensais que c'était utile que vous puissiez connaître un petit peu mieux Mademoiselle TAMPERE.

2. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le Maire

Eddy VALADIER : Je cherche ma délibération n° 2 qui concerne les décisions prises par moi-même ou les conseillers municipaux délégués ou nos collègues adjoints.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE

3. Budget principal 2023 – Admission en non-valeur

Eddy VALADIER : Délibération n° 3 : le budget principal, c'est les admissions en non-valeur pour la somme de 2 287,56 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4. Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église

Eddy VALADIER : Délibération n° 4 : attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église, c'est usuel.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5. Modification et création des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget primitif 2024

Eddy VALADIER : Délibération n° 5. Il s'agit de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget primitif 2024, qui va vous être présenté un peu plus tard et cela concerne les travaux de réhabilitation de l'école Jules Ferry pour l'exercice 2024.

On prévoit d'engager ou de verser la somme de 3 millions d'euros pour les travaux de réaménagement de la place Jean-Jaurès compte tenu de l'achèvement en cours de l'opération. On prévoit de verser 283 618 € pour les travaux du contournement sud de la Ville.

Vous avez constaté, comme moi, cette semaine, que les plantations d'arbres notamment sont en cours. Le marquage au sol, je crois, est en train aussi de se terminer.

On prévoit d'engager 2 200 000 € puisque nous prévoyons de poursuivre cette opération avec l'intersection de la route de Montpellier, le giratoire.

La maîtrise d'œuvre architecturale de notre futur musée, on prévoit de mandater 18 000 € en 2024.

La rénovation de la piscine municipale dont le choix des entreprises devrait être réalisé pour tout ou partie d'ici la fin de l'année, pour 2 300 000 €.

La construction du pôle Enfance avec un démarrage prévu – nous l'espérons – au printemps, on propose d'inscrire 5 150 000 € de crédits de paiement, puis après, vous avez les années suivantes.

L'opération de la plaine des sports, nous avons choisi le cabinet d'architecte que nous rencontrons en milieu d'après-midi avec nos équipes et notamment Monsieur VULTAGGIO. On prévoit pour 2024 des frais et des crédits de paiement à hauteur de 150 000 € s'agissant seulement des frais d'études et de maîtrise d'œuvre et enfin pour l'opération sur nos quais, on prévoit d'engager là aussi en termes de maîtrise d'œuvre 50 000 €.

Y a-t-il des questions sur ces autorisations de programmes ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. Budget Primitif 2024 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 6, nous en parlions, il s'agit du budget primitif 2024 de notre budget principal.

Vous l'avez probablement remarqué comme moi en totale conformité au rapport d'orientations budgétaires qui vous avait été proposé aux débats au dernier Conseil Municipal. Il se décompose de la manière suivante :

- en section de fonctionnement, il est arrêté à la somme de 20 639 580 € et
- en section d'investissement, il est arrêté à la somme de 16 689 900 €.

Y a-t-il des questions concernant notre budget pour l'année 2024 ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7. Budget Primitif 2024 du Port de Plaisance de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 7 : budget primitif 2024, cette fois-ci du Port de Plaisance.

En section de fonctionnement, il vous est proposé de l'arrêter à la somme de 86 200 € et à la somme de 2 800 € en section d'investissement.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

8. Acompte de subvention pour l'année 2024 accordé au Centre Communal

d'Action Sociale

Eddy VALADIER : Délibération n° 8, il s'agit de l'acompte de subvention pour l'année 2024 accordé au Centre Communal d'Action Sociale dont d'ailleurs on a passé un excellent midi et après-midi ce samedi avec le repas donné à nos aînés nonobstant la distribution de plus de 1 200 colis. D'ailleurs, j'en profite pour vous remercier toutes et tous d'assurer cette distribution.

Il s'agit d'accorder un acompte de subvention de 155 262 € au CCAS et je vous rappelle que Madame HARTMANN, Madame PAUL, Madame ARCHIMBAUD, Madame DONATO, Monsieur DUMAGEL, Monsieur VIGUE, Monsieur GILLI, Monsieur VIDAL-BERENGUEL comme moi-même ne prendront pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. Acompte de subvention accordée pour l'année 2024 à l'Association des Festivités pour Saint-Gilles

Eddy VALADIER : La 9, même délibération, mais concernant l'Association des Festivités pour un montant d'acompte de 62 917 € et ne prendront pas part au vote pour cette délibération : Monsieur GUIDI, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur VIGUE, Monsieur PASSEMARD et Madame FERNANDEZ.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10. Acompte de subvention accordée pour l'année 2024 au centre social et culturel « La Croisée »

Eddy VALADIER : Délibération n° 10, il s'agit là de l'acompte accordé au centre social et culturel « La Croisée » pour la somme de 22 900 € et ne prendront pas part au vote : Madame BREUIL, Monsieur VULTAGGIO, Monsieur MICHEL, Madame SALAMA, Madame PAUL, Monsieur BRUNEL, Madame FERNANDEZ, Madame ROUSSEL-SEVILLA, Madame AJMO-BOOT et Monsieur DUMAGEL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. Acompte de subvention accordée pour l'année 2024 au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération 11, c'est l'acompte de subventions accordé au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de Saint-Gilles, aussi organisée notre très belle soirée de fin d'année et l'acompte de subvention porte sur la somme de 27 000 € et ne prendront pas part au vote : Madame TUDELA, Madame SALAMA, Monsieur ZUSCHMIDT et Madame BREUIL.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

12. Actualisation des tarifs communaux pour l'année 2024

Eddy VALADIER : Délibération n° 12, il s'agit d'actualiser les tarifs communaux pour l'année 2024.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 13, il s'agit des marchés publics relatifs aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral et c'est Monsieur GARCIA.

13. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants

Jean-Pierre GARCIA : Oui, effectivement, c'est la suite des avenants de ce marché.

Concernant le lot n° 2 des constructions, l'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires.

Nous allons voter, si vous le voulez bien, un avenant n° 7 concernant une augmentation du marché de 0,91 %.

Concernant le lot n° 4, menuiserie extérieure, bonne surprise, l'avancement du chantier a nécessité de reprocher à la suppression des menuiseries, ce qui nous conduit à un avenant n° 3, avenant négatif de 5 772 €.

Concernant le lot n° 10 électricité, après huit avenants, il a été nécessaire d'installer une VMC, de remplacer les luminaires existants par des modèles à LED et le remplacement de l'alimentation de la centrale incendie. Donc c'est l'avenant n° 9 qui représente une augmentation du marché de 0,74 % et l'ensemble des avenants de 13,81 %.

Il nous est donc demandé de voter ces trois avenants.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. À noter toutefois que le second étage est livré actuellement. Nos services techniques – et je les en remercie – sont en train d'installer les placards et de probablement déménager les mobiliers pour que dès le 8 janvier, le second étage qui est définitivement réalisé puisse être repris par le personnel enseignant et bien évidemment, les élèves saint-gillois. Il ne nous restera plus – c'est un grand mot – qu'à attaquer le R+1, ce qui devrait se faire courant janvier et de continuer à avancer sur le rez-de-chaussée.

Encore une petite année de travaux, enfin petite, on n'a pas démarré, mais nous allons arriver au bout. En tout cas, Madame TUDELA s'y emploie, donc n'ayons crainte.

S'il n'y a pas de questions, je soumetts aux votes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport CRC Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Délibération n° 14, il s'agit de vous présenter le rapport d'observation définitive de la Chambre régionale des comptes Occitanie suite à son contrôle, ne prenez pas peur de l'Agglomération, mais la loi oblige les Conseils municipaux des villes membres de l'EPCI à le faire.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

C'est une prise d'acte. Vous me donnez acte de vous l'avoir présenté ? Je vous remercie.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE

Eddy VALADIER : Délibération n° 15, il s'agit d'approuver le rapport annuel 2022 des représentants des collectivités territoriales siégeant au Conseil d'administration de la SPL Culture et Patrimoine. Vous savez que pour l'instant, seule la Ville de Nîmes porte un équipement, mais je cède la parole à Madame BREUIL.

15. Approbation du rapport annuel 2022 des représentants des collectivités territoriales siégeant au conseil d'administration de la SPL Culture et Patrimoine

Géraldine BREUIL : Merci. Bonsoir. Comme chaque année, la Ville de Saint-Gilles étant actionnaire de la société publique locale Culture et Patrimoine, notre Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport annuel qui, comme l'indiquait le Maire, ne relève pas d'actions sur la Ville de Saint-Gilles, qui lui est soumis par les représentants du Conseil d'administration.

Ce rapport annuel 2022 est en annexe de cette présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport annuel 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

16. Dérogations exceptionnelles à la règle du repos dominical des commerces

Eddy VALADIER : Délibération n° 16, qui devait être portée par Madame PERRET et que je porte exceptionnellement. Il s'agit de la délibération habituelle concernant les règles du repos dominical des commerces pour les dates en 2024, vous les avez au dos :

- 14 et 20 janvier 2024 pour les soldes ;
- 11 mai pour l'Ascension ;
- 19 mai pour Pentecôte ;
- 30 juin et 7 juillet pour les soldes d'été ;
- 25 août pour la Feria de la pêche et de l'abricot ;
- 1^{er} septembre pour notre fête annuelle ;
- 3 novembre pour La Toussaint ;
- 8, 15, 22 décembre pour les fêtes de Noël de l'année prochaine.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

17. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Eddy VALADIER : Délibération n° 17, il s'agit de désigner un référent déontologue pour les élus locaux, s'ils en avaient besoin.

Il est convenu de désigner Monsieur Samuel DYENS comme référent déontologue des élus de la Commune de Saint-Gilles et la vacation est fixée, à 80 €. Chacun saura à partir d'aujourd'hui que s'il se posait des questions concernant sa propre déontologie ou la déontologie de la collectivité ou éventuellement celle d'un collègue, il peut prendre attache auprès de Monsieur Samuel DYENS pour recueillir un avis opportun.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

18. Désignation de membre au sein de la Commission de suivi de site de SUEZ à Bellegarde

Eddy VALADIER : Délibération 18, il s'agit de désigner un membre au sein de la Commission de suivi du site de Suez à Bellegarde, il vous est proposé de désigner et s'il n'y a pas d'autres candidats, mais il n'y en a pas.

Monsieur BRUNEL comme titulaire et Monsieur MICHEL comme suppléant, c'est notre binôme environnemental. Nous ne souhaitons pas les démanteler.

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

19. Signature d'une convention de mise à disposition d'un dispositif de recueil (DR) mobile dans le cadre des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports

Eddy VALADIER : Délibération n° 19, il s'agit de signer une convention avec l'État pour la mise à disposition d'un recueil mobile. Alors, c'est quoi un recueil mobile ?

C'est l'outil qui nous permet de faire des cartes nationales d'identité et des passeports puisque vous savez, lorsque j'ai été élu, on ne pouvait pas faire de passeport à Saint-Gilles, on était obligé d'aller courir à droite et à gauche et j'avais demandé à l'époque à Monsieur le Préfet de nous équiper. Ce qui nous a permis de créer un service public supplémentaire qui fonctionne d'ailleurs très bien et d'une façon très soutenue. Nos équipes sont très mobilisées. Mais nous avons été confrontés, très peu de fois, mais quelquefois à des demandes de renouvellement notamment de cartes nationales d'identité pour des personnes dont l'état de santé ne leur permettait pas de se déplacer à l'Hôtel de Ville sachant que – vous savez – il y a les empreintes qu'il faut faire et donc, on ne pouvait pas répondre à l'attente de quelques Saint-Gillois.

Donc, ce que nous avons demandé à l'État, c'est de pouvoir bénéficier – on part pour un jour par an, mais s'il en faut deux, on en mettra deux – un DR mobile de sorte que ces personnes-là, on leur donnera rendez-vous à la date où on disposera de ce DR mobile et nos services avec cet équipement mobile se rendront au domicile de la personne qui ne peut se déplacer ou à la maison de retraite pour permettre à nos concitoyens qui sont en difficulté de pouvoir bénéficier de titre d'identité, voire de passeport à jour et conforme.

Ça sera réservé à des personnes réellement dans l'incapacité longue de se déplacer à l'Hôtel de Ville. Celui qui a la grippe trois jours, s'il loupe son rendez-vous, il viendra un autre jour, mais on ne peut pas

non plus aller se balader dès qu'il y aura un souci, voilà – ça reste entre nous – mais je vous le dis aussi parce que vous pouvez être parfois confronté à des demandes. C'est que, si quelqu'un vous demande si on peut se déplacer, c'est « oui », mais dans les conditions que je fixe, ce n'est pas pour faire plaisir à Pierre, Paul, Jacques, non. On ne l'aura d'abord qu'un jour et nos équipes ne vont pas se balader de partout, voilà, pour une matinée à la maison de retraite et une matinée chez les gens. Mais bon, c'est un petit plus que rendront nos équipes de l'État civil.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération 20, il s'agit du recrutement des contrats parcours emploi compétences P.E.C et c'est Madame TUDELA.

20. Recrutement de Contrats Parcours Emploi Compétences P.E.C

Dominique TUDELA : Oui, bonsoir à tous. Donc, nous allons dans la filière administrative user de ce recrutement, emploi PEC (parcours emplois compétences). Ce sont des contrats qui sont, on va dire, les successeurs des anciens CUI et CUA.

En fait, c'est un contrat de droit privé de durée déterminée entre 6 et 24 mois et le plus par rapport ça, c'est qu'il y a un accompagnement. Il faut que la personne soit inscrite, bien sûr, à Pôle emploi et après derrière, pendant la durée du contrat, il y a un accompagnement et une formation pour faire monter en compétences la personne qui sera sur cet emploi-là. En contrepartie, la collectivité bénéficiera d'allègement de charges sociales, sécurité sociale.

Après, vous avez le descriptif, mais si vous avez des questions.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 21 : mise à jour du tableau des emplois et des effectifs et c'est toujours Madame TUDELA.

21. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Dominique TUDELA : Oui. Délibération classique à quasi chaque Conseil Municipal. Donc, il s'agit un petit peu de gérer la vie des agents de notre collectivité au fil de l'eau puisqu'on a souvent des départs à la retraite, on a des départs tout court et puis, on a des gens qui arrivent sur lesquels il faut ouvrir des emplois.

Vous avez la liste qui suit la délibération, donc à la fois sur les fermetures et sur les postes à créer.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération 22, il s'agit de créer le permis de végétaliser, comme nous nous étions engagés en 2020 et c'est Monsieur BRUNEL qui va nous présenter ce nouveau dispositif offert à nos concitoyens saint-gillois.

22. Création du permis de végétaliser – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville

Frédéric BRUNEL : Bonsoir. Notre Ville souhaitait renforcer la place de nature en ville et donc encourager le développement de la végétalisation sur le domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication de ses habitants, associations et commerçants.

C'est la raison, comme je disais, pour se lancer. C'est embellir sa rue, son quartier, favoriser la biodiversité, découvrir ou exprimer son talent de jardinier, participer au rafraîchissement de la Ville et tisser du lien social avec ses voisins.

Le mode d'emploi, c'est identifier l'endroit à végétaliser, faire une demande à la Ville pour janvier, février. Tous les mois, une commission pour valider ou pas, suivant s'il y a un réseau qui passe devant l'endroit qu'on avait entretenu ou autre chose ; signer la charte, recevoir son permis et commencer à aménager.

Par rapport à toutes les communes de France qui ont un permis de végétaliser, nous avons beaucoup de chance parce qu'on a l'appui de l'association Saint-Gilles Ville Fleurie avec son président ici présent qui pourra justement donner des conseils, ils pourront bouturer et recevoir sa plantation gratuitement. Il sera là pour veiller justement au bon fonctionnement de l'ensemble.

Voilà notre particularité par rapport aux autres communes.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL. Effectivement, cette association Saint-Gilles Ville Fleurie s'est créée courant 2015, une association qui vit bien, qui se développe, qui fait des émules et qui est parfois enviée par d'autres collectivités. N'est-ce pas Monsieur LAMY ?

Prenez la parole, Monsieur LAMY.

André LAMY : À Vauvert, ils nous ont copiés.

Rires

Eddy VALADIER : Alors ça me plaît quand on est copié, vous le savez. Je confirme et nous confirmons, vous vous débrouillez même très bien, vous et votre association. En tous les cas, merci pour votre action.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Donc chacun a ses boutures, ses plantations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

André LAMY : Une petite question : les Saint-Gillois, comment vont-ils être avertis ? Où peuvent-ils venir chercher un document ?

Eddy VALADIER : Notre collègue Frédéric BRUNEL avec notre service communication est en train de préparer les documents qui pourront être distribués.

Frédéric BRUNEL : Un dépliant qui sera posté dans toute la zone de l'hypercentre qui est concerné, donc chaque habitant recevra son flyer avec toutes les explications.

Eddy VALADIER : Voilà donc un petit flyer va être boité dans le périmètre du cœur de ville.

Frédéric BRUNEL : Début janvier.

Eddy VALADIER : En janvier, le document est presque terminé.

Nous l'avions voté et donc nous passions à la 23. Il s'agit de la proposition de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables et c'est toujours Monsieur BRUNEL.

23. Proposition de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Frédéric BRUNEL : Avant le 31 mai, la Préfecture nous avait sollicité pour proposer la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables comme l'a fait surtout le Département et je pense que nous sommes un bon élève parce que je ne sais pas si tout le monde aura fait ça avant le 31.

Nous avons proposé cinq zones :

- Aéroport de Garons et ZAC Mitra,
- Zone de ruissellement de la Combe de la Garonnette
- Zones d'activité Sud-Est et Sud-Ouest
- Ecole Jean Moulin
- Bassins de rétention en bordure de la de Vauvert-Montpellier

Eddy VALADIER : Vous allez avoir tous des cartons rouges là. D'abord, mon Directeur général des services, ça sera son premier au bout d'un mois puisque je vois aéroport de Garon dans la délibération et deuxième carton rouge pour vous, Monsieur BRUNEL, qui venez, vous aussi, de le dire. C'est inacceptable dans cette salle.

Frédéric BRUNEL : Donc je répète : aéroport de Saint-Gilles et ZAC Mitra, zone de ruissellement de la commune de la Garonnette, zone d'activité sud-est et sud-ouest, école Jean Moulin et bassin de rétention en bordure de la route de Vauvert-Montpellier.

Tout ça sera mis dans la moulinette pour l'État et ils écrèmeront, ils vont prioriser vraiment les zones qui auront le plus d'intérêt après les études techniques par rapport au raccordement, un peu tout ça.

Eddy VALADIER : Effectivement, les enjeux nationaux seront aussi respectés sur le territoire de cette agglomération avec des espaces dont on considèrera tous ensemble qu'ils sont les plus propices à l'installation d'énergie renouvelable et ce sont des propositions que fait la Ville.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : La délibération 24 et on est pleinement dans les énergies renouvelables et cette fois-ci dans un aspect concret.

Monsieur GILLI avait réussi au mandat précédent, à équiper nos toitures, notamment celle du centre technique municipal. Il avait initié dans le plan d'occupation des sols le positionnement d'un foncier qui pouvait être propice à accueillir des panneaux photovoltaïques et Monsieur BRUNEL a pris la suite de façon efficiente.

24. Bail emphytéotique pour des travaux valant autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Saint-Gilles, pour le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles cadastrées Section C numéros 125, 128, 159 et 1935 partie

Frédéric BRUNEL : Comme on disait, c'est du concret et Serge n'a pas attendu l'État justement pour zoner en deux AUV des parcelles anthropisées de notre ancienne décharge du Puech Rouge. Ces parcelles-là sont classées pour recevoir exclusivement des énergies renouvelables.

De là, nous avons pu lancer une consultation où c'est la société TENERGIE qui a été retenue, donc TENERGIE, c'est la deuxième société après ENGIE avec une forte capacité financière et une forte expérience puisque pour l'année 2022, ils ont installé 150 centrales photovoltaïques et pour cette surface de 3 hectares en trop, ils présentent une puissance de 2,66 MW qui peut représenter une soude de 467 700 € qui doit être réglée 30 jours après le branchement à EDF de cette centrale. Il devrait être fait en trois tranches ; chaque tranche d'un mégawatt représente 174 700 €.

Eddy VALADIER : Vous faites beaucoup de travail, Monsieur BRUNEL. Il faut multiplier les tranches, le Conseil Municipal vous soutiendra dans cette démarche. Soyez-en sûr. Je vois tous mes collègues plein d'appétit, ils se disent : « mais tiens, tiens, tiens ! » En tout cas, bravo pour cette concrétisation et merci à notre collègue Serge de l'avoir initié il y a quelque temps.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur DAVOINE.

Daniel DAVOINE : Une simple question, c'est les travaux qui sont prévus pour 2024 ?

Frédéric BRUNEL : De là, il faut à peu près entre 18 et 24 mois.

Eddy VALADIER : Une centrale de cette puissance, ça équivaut à la consommation d'à peu près 2 000 équivalents habitants.

Frédéric BRUNEL : Oui, habitants.

Eddy VALADIER : Avec ce que chaque citoyen fait sur ses toitures, on finira peut-être à être théoriquement autonome.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 25, il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice précédent et c'est Monsieur Serge GILLI qui va nous dire un peu plus sur ce rapport.

25. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2022

Serge GILLI : L'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, c'est la compétence des métropoles. Néanmoins, on doit présenter un rapport en Conseil Municipal, ce que je vais faire de façon un peu succincte parce que le rapport est quand même plutôt costaud.

Eddy VALADIER : Un résumé.

Serge GILLI : À Saint-Gilles, il y a deux prélèvements réguliers, celui des Castagnottes et celui du Cambon, on dit aussi Mas Girard. Le Mas Girard, il y a une relative stabilité depuis 1996 quand même.

Les nitrates sont en dessous de la limite de potabilité, mais il a été constaté une légère dégradation liée peut-être à la baisse de pluviométrie. Cependant, la concentration est largement en dessous de la limite tolérée.

Une petite parenthèse, pour améliorer et maintenir cette qualité, il a été mis en place des parcelles tests, de cinq rangées par parcelle pour visualiser les applications possibles – ce seraient les parcelles tests – sur trois ans, c'est-à-dire qu'on mettrait d'autres produits pour voir comment ça réagit et ça permettrait peut-être de changer leur méthode de travail et améliorer encore plus. Sur trois ans, ce test est mis en place.

Par rapport aux autres communes du territoire, notre concentration est bien inférieure. Conclusion, la qualité de l'eau est globalement correcte malgré une concentration en légère augmentation pour le nitrate.

J'avais fini pour la qualité. Je vais parler de l'eau potable.

Le prix de l'eau est passé de 3,67 à 3,89 en 2022, ce qui représente 22 centimes de plus du mètre cube, soit +0,6 %, ceci à cause de l'inflation et les travaux engagés pour l'amélioration et l'augmentation des réseaux. Le prix moyen en France est de 4,34 € en 2021 alors que nous, 3,89 €. On est encore bien au-deçà.

Donc le prix d'assainissement collectif en 2022 était de 1,70 € du mètre cube – je ne sais pas si ça vous dira une chose, mais c'est pour vous dire – et non collectif 16,21 € par an c'est-à-dire que même les gens qui ne sont pas connectés paient quelque chose. Ce n'est pas tous qui ont des SPANC. Par contre, en contrepartie, ils doivent faire des contrôles régulièrement.

L'indicateur de performance au réseau est de 73,68 % c'est-à-dire qu'on perd quand même de l'eau.

Eddy VALADIER : Là, on n'est pas les meilleurs. Il faut que l'Agglomération continue à réduire les fuites sur notre territoire.

Serge GILLI : Malgré tout, par rapport au Grenelle, il est de 70 %.

Eddy VALADIER : Donc on est au-delà de ce que fixe comme objectif l'État, mais on a encore des marges de progrès.

Serge GILLI : Encore des marges.

En investissement eau potable, en 2022, 20,9 millions d'euros : extension, puce, changement de canalisation.

Eddy VALADIER : Sur l'Agglomération.

Serge GILLI : Sur l'Agglomération. On peut parler d'eux quand même, on est obligé.

Satisfaction des ménages. Ça, c'est important : 78,4 % sont satisfaits, 33,5 % sont très satisfaits.

Pour revenir au prix, le prix de l'eau à Nîmes Métropole est largement en dessous de la moyenne nationale -21 %, 4.34 euros TTC/m³ au 1er janvier 2022.

Il est intéressant de procéder à une comparaison entre le coût de l'eau du robinet et le coût qu'on pourrait consommer avec des bouteilles.

Équivalent pour un pack de six bouteilles de 1,5 l, l'eau de robinet 0.03 cts d'euros. Par contre, l'eau de source en bouteille est de 1,14 à 3,70 € selon le type de marque d'eau. On voit qu'il y a une différence énorme et si les gens le savaient, peut-être qu'ils boiraient un peu plus d'eau de la Ville.

En annexe, Saint-Gilles a 6 522 abonnés, 162 km de conduits, 1 680 m³ de stockage avec un rendement de 68,41% en 2022.

Prochainement, un deuxième forage va être mis en service, il faudra au moins compter en gros 24 mois avant qu'il soit opérationnel côté route de Vauvert et l'Agglo s'engage pour la construction d'un deuxième réservoir, autonomie actuelle, je crois qu'on a 4 heures, on passerait après à 24 heures.

Eddy VALADIER : De réserves.

Serge GILLI : Voilà. J'ai été succinct.

Eddy VALADIER : Merci, en tout cas, Serge, d'avoir pris le temps et le soin de lire ce rapport.

Serge GILLI : Oui, et j'ai tout lu.

Eddy VALADIER : Merci d'avoir pris connaissance et puis, nous en avoir retiré les éléments essentiels. Effectivement, on distribue au robinet de nos concitoyens une eau de qualité.

Serge GILLI : Donc buvez l'eau de la Ville, vous ne risquez rien. Voilà.

Eddy VALADIER : Voilà le message de notre collègue. Bravo, Serge.

Est-ce qu'il y a des questions sur l'eau, l'assainissement ou l'assainissement non collectif à Saint-Gilles ou à l'Agglomération ? Pas de questions, c'était clair ? Je vous remercie.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE

Eddy VALADIER : Délibération 26 : rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien et c'est Madame BREUIL.

26. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : La délibération habituelle pour la rénovation du centre historique, la mise en place des aides à la rénovation des façades se poursuit avec toujours, pour l'instant, l'accompagnement de la Région Occitanie pour le financement de ces travaux des propriétaires en centre ancien.

Entre le 26 octobre 2023 et le 2 novembre 2023, trois dossiers ont été réputés éligibles :

- Une rénovation de façades qui va s'engager au 41, rue Gambetta pour un montant de subvention de 4 037,78 € pour la part communale, même montant pour la part régionale ;
- Un second dossier de rénovation de façades, rue Jean-Jacques Rousseau pour une subvention communale de 480 €, une subvention régionale du même montant ;
- Une subvention au 2, rue Baudin, juste à l'arrière de la maison romane pour une subvention de 7 759,75 €, identique pour la subvention régionale.

Il est donc proposé d'attribuer un total de 12 277,53 € de subventions communales, même montant pour la subvention régionale lors de cette délibération. De plus, afin d'assurer une bonne gestion des subventions et des fonds publics, il est proposé d'annuler la subvention au 2, rue de la Poissonnerie puisque les travaux n'ont toujours pas été réalisés pour un montant de 1 934,40 € de subventions communales, identique pour la Région.

Je profite rapidement de cette délibération pour informer du fait que les aides à la rénovation sont toujours bien sûr disponibles, mais que le lieu pour en faire appel sera à partir du 1^{er} janvier à la rue de la République, à la maison des projets qui est la transformation de la maison du Patrimoine qui était jusqu'alors rue Porte des Maréchaux.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 27, il s'agit pour la mise en œuvre de notre convention sur le centre ancien de la cession des îlots 4 D1 et 4, rue de la Paix.

27. Concession SAT/SEMIGA pour la mise en œuvre de la convention PNRQAD-Cession îlot 4 D1 / 4 rue de la PAIX

Géraldine BREUIL : Une série de délibération en effet puisque, comme vous le savez, la Ville a été retenue au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en novembre 2012, qui nous a permis de réhabiliter un grand nombre d'îlots très dégradés en centre historique. Les travaux se poursuivent ou plutôt s'achèvent puisque nous avons terminé un certain nombre de travaux sur les îlots, notamment sur l'îlot 4, rue de la Paix.

Les travaux étant terminés, notre concessionnaire – le concessionnaire est celui qui s'attelait à exécuter les travaux qu'on avait décidés – va pouvoir revendre, remettre sur le marché cet îlot réhabilité. Ça a été un souhait de Monsieur le Maire que de soumettre, comme à chaque fois, le nom et les qualités des attributaires de ces îlots qui sont revendus à des privés.

Cet îlot, rue de la Paix, il est proposé au Conseil Municipal d'agréer la vente de l'îlot à un montant de 85 000 € hors taxe à l'investisseur Vexa Investissement. Il s'agit là de la première délibération et on va pouvoir continuer sur les deux autres ventes, si vous agréez cette première cession.

Eddy VALADIER : Sur la délibération 27, des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : La 28.

28. Concession SAT/SEMIGA pour la mise en œuvre de la convention PNRQAD-Cession îlot 4 D2 / 7 rue Danton

Géraldine BREUIL : De la même manière, l'îlot 7, rue Danton est achevé, il va pouvoir de même trouver acquéreur auprès de la société Vexa Investissement pour un montant de 35 000 € hors taxe.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération 29 concernant la rue Voltaire.

29. Concession SAT / SEMIGA pour la mise en œuvre de la convention PNRQAD - Cession îlot 4 N / 1 rue Voltaire

Géraldine BREUIL : Et enfin, îlot rue Voltaire qui est en proximité immédiate d'une habitation d'un propriétaire occupant va pouvoir trouver, si vous l'agréez, preneur auprès de Monsieur et Madame VERDEJO qui souhaitent donc acquérir le bien qui est connexe pour un montant de 45 000 € hors taxe.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur DAVOINE.

Daniel DAVOINE : Simplement, ma question concerne votre offre, comment est attribué le montant des lots ? Comment ils sont estimés ces lots, la valorisation de ces lots ?

Géraldine BREUIL : Alors la valorisation a été estimée par une étude du marché quand on a fait la concession, quand on a fait la convention de PNRQAD puisqu'on a acté dans nos bilans d'opération d'un coût de cession minimal et après, on a fait une publicité pour aller chercher d'éventuels acquéreurs.

Le montant est issu d'une évaluation d'une étude de marché des biens sachant que – attention je vous précise tout de même – la réhabilitation dans le cadre du PNRQAD, c'était prendre les îlots de bâtiment qui s'ouvriraient en deux ou qui tenaient par des étais, faire les gros travaux d'aménagement, c'est-à-dire de confortation, d'embellissement extérieur – c'est important pour la Ville aussi – donc fenêtre, ravalement de façade et puis mettre en place des plateaux de logement.

Quand on revend, on ne revend donc pas des logements finis, on revend le gros œuvre fait, c'est-à-dire clos/couvert impeccables, façade extérieure impeccable, cependant, il reste des travaux. C'est pour ça que le prix peut paraître bas, mais ce sont des plateaux qui restent à aménager avec un coût moyen qui a été estimé de 800 € du mètre carré à finir, intérieur.

Eddy VALADIER : D'autres questions ?

Daniel DAVOINE : Non.

Eddy VALADIER : Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

30. Création d'une voie d'accès à la future déchetterie intercommunale – Demande de subvention auprès des différents partenaires

Eddy VALADIER : Délibération n° 30, il s'agit de faire des demandes de subvention auprès de l'État au titre de la Politique de la Ville pour trois projets : la rénovation de quatre logements, ce sont les logements Jules Ferry des ex-enseignants, avec la volonté de créer quatre logements locatifs sociaux qui appartiendront à la Ville et que nous réserverons aux aînés.

Il s'agit de faire quelques travaux de mise en sécurité de nos établissements scolaires, notamment Victor Hugo et Laforêt et puis de rénover énergétiquement l'éclairage des écoles Ventoulet et Laforêt. Il y en a en tout et pour tout pour 414 000 € et nous sollicitons l'État à hauteur de 311 200 €.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

31. Dotation Politique de la Ville 2024 – Demande de subvention

Eddy VALADIER : Délibération 31 remise sur la table, il s'agit de la voie d'accès à notre déchetterie et de demander à l'État une subvention de 40 %, soit un montant de 264 000 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

32. Création de quatre logements locatifs sociaux – demande de subvention auprès de la Région Occitanie

Eddy VALADIER : La 32, c'est la création des quatre logements locatifs sociaux à l'école Jules Ferry dont je vous parlais précédemment. Il s'agit là de demander une aide financière de 20 000 € à la Région Occitanie pour compléter le plan de financement.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

33. Rénovation de la piscine municipale de Saint-Gilles – Demande de subvention auprès de Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Délibération 33 : rénovation de la piscine municipale. Il s'agit de demander des subventions auprès de Nîmes Métropole et du Département du Gard.

Pour le Département du Gard, nous demandons la somme de 540 000 € et pour Nîmes Métropole, la somme de 184 200 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Création d'un pôle Enfance, les demandes de subvention auprès des partenaires, c'est Madame TUDELA.

34. Création d'un pôle Enfance – Demande de subvention auprès des différents partenaires

Dominique TUDELA : Délibération importante pour la Commune car nous allons passer en phase réalisation puisque nous allons lancer des appels d'offres aux entreprises début d'année pour espérer poser la première pierre de ce pôle Enfance, on va dire, mi-année 2024.

Je rappelle le projet : c'est un pôle Enfance qui va regrouper la crèche, le centre de loisirs et après la restauration collective allié à ces fréquentations, le portage, la fabrication des repas pour les personnes âgées, donc le portage des repas, ainsi que les repas préparés pour les enfants, pour les bébés de la crèche.

Comme je disais, c'est important pour la Ville puisque nous allons devenir autonomes sur ces activités-là notamment sur les bâtiments puisque je rappelle, aujourd'hui, pour la crèche, nous sommes locataires d'un bas d'immeuble à la cité Sabatot et concernant le centre de loisirs, nous occupons les écoles tour à tour. Là on a stabilisé, on va dire, la fréquentation à l'école Jean Moulin, mais il fut une époque où nous déménagions régulièrement en vue des travaux que nous effectuons sur les bâtiments scolaires. Là, nous allons être autonomes, donc c'est quand même une grande avancée pour la Ville. Un prix conséquent aussi puisque vous voyez, on va demander des subventions, mais le plan de financement pour l'État, la CAF dont d'ailleurs, nous avons reçu l'acceptation des sommes, Région Occitanie, Département du Gard, FEDER, Nîmes Métropole et puis le reste à charge pour la Ville. Ça sera probablement, l'investissement le plus important que va réaliser la Ville ces dernières décennies. Mais encore une fois pour quelque chose où on va devenir complètement autonomes, donc pour le plus grand bonheur des familles, de notre personnel et de la Ville.

Eddy VALADIER : Merci, Madame TUDELA.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 35, il s'agit d'accorder une subvention au comité de jumelage et c'est Madame PEREZ.

35. Comité de jumelage Saint-Gilles Abensberg – Demande de subvention

Berta PEREZ : Le comité de jumelage de Saint-Gilles Abensberg a organisé cette année une soirée bavaroise et à cet effet, il nous sollicite pour une subvention de 520 €.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie. Sachant que moi-même, Madame PEREZ, Madame HARTMANN, Monsieur GILLI, Madame ARCHIMBAUD et Monsieur GARCIA n'avons pas pris au vote, étant membres du Conseil Municipal du comité de jumelage.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération 36, il s'agit d'accorder une subvention à l'association Le lien de Saint-Jacques.

36. Association le lien de Saint Jacques– Demande de subvention

Berta PEREZ : Pareil, Le Lien de Saint-Jacques nous a sollicités pour une subvention. Donc, on va leur donner 400 € qui est composé en deux parties : 300 € pour 2022 et 100 € pour 2023.

Eddy VALADIER : Pourquoi de façon rétroactive sur 2022 ? Tout simplement parce que le président a été souffrant et même bien souffrant et le temps que l'association redésigne un bureau et un président, il avait omis de nous solliciter.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Et une délibération pour une demande de subvention de l'Association d'histoire, d'archéologie et de sauvegarde de Saint-Gilles.

37. Association d'histoire, d'archéologie et de sauvegarde de Saint-Gilles – Demande de subvention

Berta PEREZ : Pareil, donc ils nous ont sollicités pour une subvention à hauteur de 300 €.

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Ce Conseil Municipal étant terminé, il me reste à vous souhaiter un excellent Noël – ça arrive vite – une excellente fin d'année. Profitez-en pour vous retrouver bien évidemment en famille, entre amis pour ceux qui le peuvent ou qui en ont besoin, reposez-vous et revenez-nous en pleine forme dès l'ouverture de notre Mairie puisque vous savez que nous fermons la Mairie la semaine prochaine, la semaine entre Noël et jour de l'an, et que nous la réouvrons le 2 janvier.

La date, si vous ne la connaissez pas, des vœux à la population est fixée au 19 janvier, toujours à la salle polyvalente.

Eddy VALADIER : Passez une bonne soirée. En tous les cas, merci pour ce Conseil Municipal dont les délibérations ont été votées, une nouvelle fois, à l'unanimité.

Merci de votre confiance.

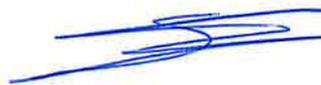
La séance du Conseil Municipal est close à 20h18.

Eddy VALADIER



Maire de Saint-Gilles

Cedric SANTUCCI



Secrétaire